

VIIIa

Mes amis, ne vous faites pas gloire
De ce que vous êtes pardonnés,
Votre crime n'est pas effacé
Du train commis un jour de fête,
Car tous les gens du Canada
Se souviendront de c'tte élection-là.

6. Le curé Désilets.—Page 333

Le premier et le deuxième alinéas de cette page ont été rédigés d'après des données, qu'on nous assure être inexactes, et par suite nuisibles à la mémoire de cet homme distingué. Nous nous empressons de les rectifier.

Suivant des informations plus précises, et puisées à des sources certainement impartiales, le grand vicaire Désilets, après avoir résigné la cure de la Baie, n'a jamais eu réellement l'idée de revenir sur sa décision. S'il a persisté à prolonger son séjour à la Baie, c'était dans l'intention bien légitime d'y compléter son oeuvre, savoir : 1° ériger canoniquement la confrérie du Saint-Rosaire, à laquelle il tenait beaucoup (1) ; 2° mieux élucider les comptes de la fabrique pour le temps de sa gestion et en faire lui-même la reddition aux marguilliers.

M. l'abbé L.-Eug. Duguay, qui l'a connu intimement, confirme ainsi ce qui précède : "Monsieur le G. V. Désilets, dit-il, en donnant de Rome à Mgr L.-F. Laflèche, sa lettre d'acceptation de la cure de la Baie, à l'automne de 1884, y mettait pour condition que je sois nommé son remplaçant au Cap-de-la-Madeleine, pour avoir l'avantage de reprendre sa paroisse du Cap, dans le cas de la division du diocèse".

Ajoutez à la note (1), même page :

A une facilité d'élocution remarquable, le grand vicaire

(1) Lettre du 14 octobre 1885.